

Décembre 04

- Au mois d'août, M le Maire de la Chapelle a reçu le Président de l'AARCA pour un petit tour d'horizon des travaux et projets :
- Outre ceux cités plus haut, nous avons appris que si l'étude pour la faisabilité du centre sportif s'avérait concluante, la commune serait en mesure de proposer un terrain, la plaçant ainsi en position d'héberger ce centre qui valoriserait ainsi grandement la station.
- Nous avons rappelé à M le maire notre désir de voir nos besoins spécifiques mieux pris en compte dans le système de collecte sélective des cartons ainsi que dans les offres tarifaires de forfaits, notamment pour les enfants de résidents (secondaires ou permanents) qui poursuivent leurs études et restent à la charge des parents ou pour les résidents qui ne skient plus.
- M le Maire a indiqué toutes les démarches entreprises pour régler le problème des dépôts de gravats aux entrées du village. Nous avons pu constater qu'il n'est pas resté inactif, mais sans succès pour l'instant.

- Nous avons enfin convenu qu'à titre d'essai, l'AARCA ferait parvenir par courrier le bulletin municipal à tous les résidents qui ne l'avaient pas réclamé en mairie. Si des erreurs ont pu être commises, veuillez nous le signaler.

Syndicat intercommunal de la vallée d'Abondance

- La première pierre de la nouvelle station d'épuration a été posée. Ce projet intercommunal lancé en 1996 consiste à créer une nouvelle unité pour les trois communes de Châtel, la Chapelle et Abondance. Elle sera située en aval d'Abondance et devrait être terminée en 2006.
- Son coût d'environ 16 millions d'euros sera supporté à moitié par les abonnés, le reste étant financé par le Conseil Général de Haute-Savoie et l'Agence de l'Eau.
- Le SICVA va lancer une étude de faisabilité pour la construction d'un centre multisport intercommunal comprenant une piscine et une patinoire.
 - Il a également recruté un chargé d'étude pour s'occuper du volet sports d'hiver et remontées mécaniques dans le cadre du contrat « Stations de moyenne montagne ».
 - Il a été décidé de créer un balisage des sentiers accessibles en raquettes.

Facturation de l'eau :

Comme vous le savez sans doute, en juillet 2002 l'AARCA a déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble afin d'obtenir l'annulation des règlements d'eau et d'assainissement communaux.

Pourquoi en être arrivé là ?

Parce qu'à l'époque, aussi bien le Sous Préfet que le Préfet de Haute Savoie ont confirmé nos doutes sur la légalité de ces règlements par rapport à la facturation d'abonnements individuels dans les immeubles collectifs sans aucun service rendu en contrepartie. Le Tribunal Administratif de Grenoble avait rendu au moins deux jugements dans ce sens.

Et depuis ?

Lors des discussions sur la nouvelle loi sur l'eau en 2002, les collectivités gérantes des services d'eau potable ont fait valoir les difficultés pour les communes touristiques à financer leurs réseaux importants avec un faible nombre d'abonnements.

Le Conseil d'Etat a statué en 2003 sur la question en considérant que le nombre d'appartements pouvait être une caractéristique du branchement, ce qui n'était pas dans le

texte de loi.

A une question écrite posée pour l'AARCA par M Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, Monsieur le Ministre de l'écologie a répondu que la facturation d'autant d'abonnements que de logements était conforme à la loi et qu'à la demande des collectivités, le législateur avait souhaité conserver cette disposition dans le projet de loi sur l'eau qui sera examiné sous peu par le Conseil des Ministres.

Le décret du 13 mars 2003 apporte une réponse partielle au souci d'égalité des usagers devant le service public dans le sens où il permet à tout syndicat de copropriétaires de demander une facturation individuelle sans que le gestionnaire puisse exiger la pose de compteurs en dehors des logements (les compteurs peuvent alors être munis de systèmes de relevé à distance, fiables et peu onéreux).

Le Conseil d'Administration de l'AARCA, a donc décidé de se désister du recours déposé en juillet 2002 contre les règlements d'eau et d'assainissement de la commune de la Chapelle d'Abondance.

Monsieur le Maire de la Chapelle d'Abondance en a été averti aussitôt.

C'est beaucoup d'énergie, de temps et d'argent dépensés en pure perte. Nous ne sommes pas les seuls à nous plaindre de cette inégalité qui fait qu'un centre de vacances, une résidence hôtelière ou un hôtel paient le même abonnement qu'un studio pour une consommation cinq cents fois supérieure.

Le combat n'est peut-être pas terminé.

La Fédération Française des Associations de Résidents des Stations de Montagne est née Comme nous vous l'avions annoncé au printemps, elle a vu le jour le 30 août sous l'impulsion des présidents des associations de la Clusaz et de Chamonix où elle a son siège social.

Ses objectifs et ses statuts sont très proches de ceux de l'AARCA qui a œuvré à sa création. Comme nous, elle n'accrole pas le terme de secondaire à celui de résident. Les « résidents permanents » sont donc les bienvenus.

La défense du cadre de vie, de l'environnement et de la culture des stations de montagne par les moyens autres que la voie électorale sont ses priorités (l'agrément comme association agissant pour la protection de l'environnement permet d'intervenir lors de certaines consultations).

Il n'est bien sûr pas question de tenter de prendre le pouvoir dans les stations mais seulement d'être écoutés, voire entendus, lors des débats qui engagent l'avenir et ne pas se contenter d'être considérés sous l'aspect purement économique.

Pour clarifier les choses, la présidente, Madame Mireille Sertout, a précisé dans son courrier que « Les résidents, propriétaires majoritaires du domaine des stations, souhaitent que la gouvernance reste entre les mains de ses habitants ».

Les premières grandes dates de l'office: hiver 2004/2005

Jeudi 23 /12 Contes de Noël

Vendredi 24/12 Arrivée du Père-Noël à la Chapelle

Dimanche 16/01 Course de ski de fond « la Chapellane »

Dimanche 23/01 Challenge départemental de ski de fond des sapeurs-pompiers

Dimanche 13 /03 Course franco-suisse de ski Télémart

Mercredi 16/02 Trophée de l'AARCA (slalom) (à confirmer)

Tarifs préférentiels résidents 2004/2005 des remontées mécaniques (extrait):

Ils sont délivrés uniquement à la billetterie de la Panthiaz aux propriétaires et à leurs

enfants de moins de 18 ans. Se munir du livret de famille et de photos.

Malgré nos demandes régulières nous n'avons pas obtenu d'avancée pour les enfants étudiants qui se voient appliquer le plein tarif (sauf en ski-pass évasion où un tarif 16/22 ans existe).

SAISON La Chapelle (adulte ou enfant) : 84 € (au lieu de 252 € ou 176 €)

SAISON ski pass évasion adulte : 379 € (au lieu de 421 €)

SAISON Portes du Soleil adulte : 540 € (au lieu de 684 €)

Randonnées de l'AARCA:

Nos randonnées d'été n'ont pas retenu l'attention des résidents ou ont été perturbées par la météo.

Nous continuerons d'en proposer, notamment en raquettes l'hiver. Consultez le tableau d'affichage au Bakoua A ou contactez-nous si vous êtes intéressés car nous établirons un planning plus souple pour les dates afin de mieux s'adapter aux conditions, notamment météorologiques.

Administration de l'AARCA:

Nous sommes toujours à la recherche de sang neuf pour étoffer notre Conseil d'administration ou effectuer des tâches de secrétariat. N'hésitez pas à nous contacter et nous rejoindre avant l'assemblée générale de décembre. Convivialité assurée.

Enquête résidents 2004 :Erreur de frappe : A la question 16, « Vous souhaitez pour la Chapelle...

Le maintien au niveau actuel des capacités et de la pression fiscale » il fallait lire 76,4% (au lieu de 4%)

Le site internet de l'AARCA : www.valdabondance.com/lachapelle/AARCA/

Vous y trouverez le compte-rendu des activités de l'AARCA illustrées de nombreuses photos, dont celles des différents concours. Sur le forum vous pourrez vous exprimer ou vous renseigner. Il est consulté chaque jour par le président de l'AARCA auquel vous pouvez aussi écrire en ligne.

Mais encore sur : www.valdabondance.com/ vous pourrez :

-avoir tous les renseignements utiles pour un séjour agréable

-voir heure par heure le temps qu'il fait et l'enneigement en plusieurs endroits de la vallée (webcams)

-envoyer un message à l'Office de Tourisme, consulter ou passer des annonces et mille autres choses à découvrir, des centaines de pages sur votre station favorite...

Concours photo 2004

Il avait pour thème : « Le bois sous toutes ses formes ». La remise des prix aura lieu après l'assemblée générale et le thème du concours 2005 sera dévoilé.

Les photos seront affichées à l'Office de tourisme pendant toute l'année 2005.

L'Assemblée Générale 2004:

Vous y êtes tous conviés mardi 28 décembre à 16h30 à l'hôtel ALTI 1000

Elle sera suivie d'un apéritif en commun.

Nous avons souhaité l'organiser un soir afin de ne pas priver les skieurs d'une demi-journée de glisse. La salle du cinéma n'étant pas libre à cette heure, c'est l'hôtel Alti 1000 qui a accepté de nous héberger pour la soirée. Veuillez stationner sur le parking des remontées près du pont.

Cela nous permettra aussi de finir la soirée et de nous rencontrer autour d'une spécialité

locale .

Si vous souhaitez participer au repas, veuillez vous inscrire à l'avance auprès du président et choisir votre spécialité.

Menu 25€ tout compris: Tartiflette ou berthoud, jambon de montagne, salade, tarte aux myrtilles. Vins blanc et rouge de Savoie.

Ordre du jour de l'assemblée :

Rapports moral et d'activité de l'année 2004

Rapport financier et contrôle des comptes

Election des membres du Comité Directeur et des contrôleurs aux comptes

Cotisation 2005

Questions diverses et échanges avec Monsieur le Maire et les responsables du tourisme (office, école de ski, syndicat intercommunal)

Remise des prix du concours photo (les négatifs et photos 2003 vous seront rendus)

Vous pouvez nous adresser toute question que vous souhaiteriez voir aborder par l'un ou l'autre des intervenants jusqu'au 24 décembre au siège de l'AARCA à la Chapelle

Parlez de l'AARCA à vos voisins, vos amis.

Des numéros d' » Info Flash Résidents » peuvent leur être envoyés

N'oubliez pas votre adhésion, l'envoi des rappels ne nous facilite pas la tâche.

Imprimé par les soins de l'association, direction J Cévest